



ÉTUDES | CENTRE-VAL DE LOIRE

JUILLET 2023 No 12

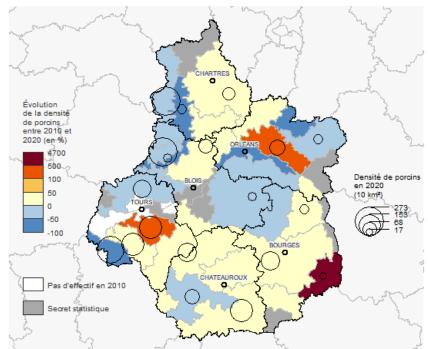
Recensement agricole 2020

LES PORCINS

Moins d'élevages porcins mais des cheptels plus grands

Loin d'être une activité dominante en Centre-Val de Loire, l'élevage porcin se concentre dans un nombre de plus en plus réduit d'exploitations au cours de ces dix dernières années. Avec moins de 300 exploitations en activité en 2020, la région représente 2,5 % du cheptel national. Si les ateliers porcins sont moins nombreux qu'il y a dix ans, la taille du cheptel est restée sensiblement identique avec un léger recul de 0,2 %. La taille moyenne des troupeaux est supérieure à la moyenne métropolitaine. Les cheptels de 1 000 porcins ou plus sont les seuls dont le nombre augmente entre 2010 et 2020. Les structures individuelles se réduisent notablement au profit du développement des formes sociétaires. Le niveau de formation des éleveurs de porcins s'établit autour des moyennes régionale et métropolitaine. Le renouvellement des générations permet d'être optimiste sur le devenir de ces exploitations. Le label rouge s'est beaucoup développé cette dernière décennie et le bio dépasse légèrement la moyenne nationale. La diversification des exploitations est orientée vers la découpe de viande et sa transformation plus élaborée, vers la prestation de travaux agricoles et la vente d'énergie solaire.

Densité et évolution des porcins par région agricole en Centre-Val de Loire



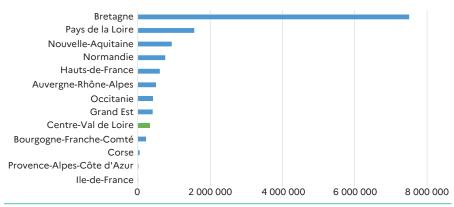
Avec près de 336 000 porcins répartis dans 294 exploitations, le Centre-Val de Loire détient 2,5 % du cheptel national et se classe à la 9e place des régions métropolitaines. Les effectifs se concentrent surtout dans une bande allant du sud de Tours au sud de Bourges et dans le nord de la région (nord du Loiret et département de l'Eure-et-Loir).

Au sein de la région, l'Indre est le premier département détenteur de porcins, avec 25 % du cheptel régional, suivi de l'Indre-et-Loire (22 %), du Cher (21 %) et de l'Eure-et-Loir (15 %).

Sources: IGN - ADMIN EXPRESS, Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020 Conception DRAAF Centre-Val de Loire – mai 2023

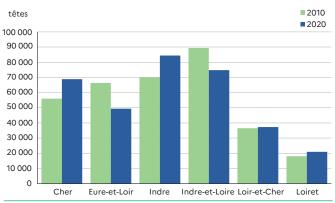
La Bretagne est la première région de France pour la production porcine. Plus d'un porc français sur deux élevé en France vient d'un élevage breton. Cette région possède le plus grand nombre d'exploitations (4 168), représentant près d'un tiers des exploitations porcines métropolitaines. La taille moyenne de ses troupeaux est de 1 800 têtes, soit près de 1,8 fois la taille moyenne nationale (1 021). La production porcine française est donc concentrée dans l'Ouest de la France.

Graphique 1 Effectifs de porcins 2020



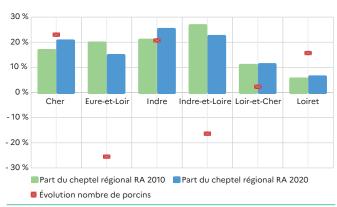
Source: Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 2
Effectifs de porcins



Sources: Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

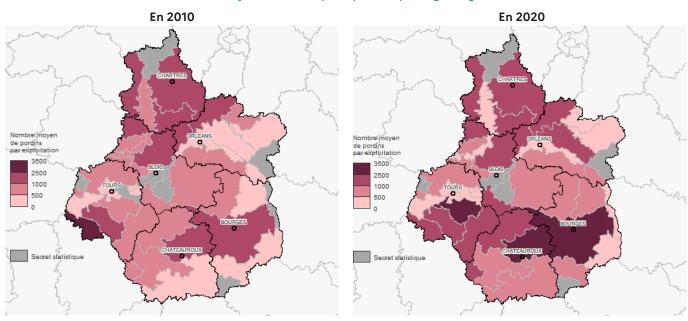
Graphique 3Part du cheptel régional et évolution du nombre de porcins



Sources: Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire voient leur cheptel porcin diminuer de respectivement 26 % et 16 %, en 10 ans, tandis qu'il augmente de 11 %, 16 %, 21 % et 23 %, sur la même période dans ceux du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Indre et du Cher. Au final, avec 606 têtes en moins, le cheptel régional recule de 0,2 % en 10 ans.

Taille moyenne des cheptels porcins par région agricole



Sources : IGN - ADMIN EXPRESS, Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020 Conception DRAAF Centre-Val de Loire – mai 2023

La part du nombre d'exploitations élevant des porcins sur l'ensemble des exploitations passe, quant à elle, de 2,1 % en 2010 à 1,5% en 2020, plaçant la région à la dixième place au plan national.

Les troupeaux s'agrandissent...

Le nombre d'exploitations régionales ayant des porcins chute de 44 % entre 2010 et 2020 (- 41 % au niveau national), alors que le cheptel total est quasiment stable : - 0,2 % en Centre-Val de Loire, contre - 4 % au niveau métropolitain. La concentration des élevages porcins se poursuit.

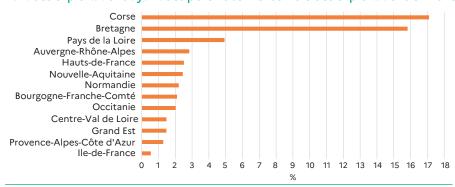
Les troupeaux régionaux s'agrandissent, passant d'une taille moyenne de 639 à 1142 têtes entre 2010 et 2020 (+ 78 %). La moyenne nationale s'établit à 1 022. Le nombre de troupeaux de moins de 1 000 têtes a diminué, alors qu'audelà il augmente (respectivement -36 % et + 11 %). Les grands élevages d'au moins 1 000 porcins représentent 28 % des exploitations concernées en 2020, contre 17 % en 2010 et ils détiennent 85 % du cheptel régional, contre 77 % en 2010. La même tendance est observée au niveau national pour les grands élevages d'au moins 1 000 porcins, qui détiennent aujourd'hui 85 % du cheptel contre 77 % il y a 10 ans.

L'agrandissement des troupeaux s'est accompagné d'une augmentation de la surface agricole utilisée (SAU) par exploitation. La SAU moyenne a augmenté de 21 %, passant de 112 ha en 2010 à 136 ha en 2020. La surface fourragère moyenne de ces exploitations est de 43 ha (+ 19 %), dont 28 ha de surface toujours en herbe (+ 65 %).

L'agrandissement se reflète également dans la PBS moyenne par exploitation ayant des porcins : cette dernière a augmenté de 53 % en dix ans dans la région (de 37 % au niveau national). La PBS moyenne pour l'ensemble des exploitations n'a, elle, augmenté que de 17 % entre 2010 et 2020 (18 % au niveau national).

Graphique 4

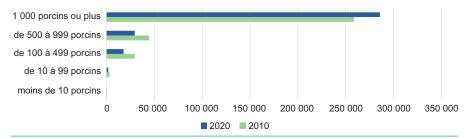
Part des exploitations ayant des porcins sur l'ensemble des exploitations en 2020



Source: Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 5

Nombre de porcins par taille de troupeau en Centre-Val de Loire



Sources: Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

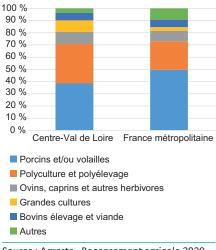
...Et la part des exploitations spécialisées s'accroît

La part des exploitations spécialisées s'accroît mais reste en dessous du niveau national.

La part des exploitations ayant des porcins et spécialisées dans l'activité d'élevage granivore (porcins et/ou volailles) a augmenté de 8 points, passant de 30 % en 2010 à 38 % en 2020. Ces exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles concentrent 86 % du cheptel régional, contre 79 % dix ans auparavant. En 2e position viennent les exploitations spécialisées en polyculture et polyélevage, qui regroupent 32 % des élevages de porcins (37 % en 2010) mais détiennent seulement 12,5 % du cheptel porcin. Au niveau national, les exploitations spécialisées en porcins concentrent 50 % des élevages porcins (41 % en 2010) et 89 % des têtes (88 % en 2010).

Graphique 6

Répartition des exploitations ayant des porcins par OTEX en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Moins d'individuelles et plus de sociétés

Du fait de l'augmentation de la taille des exploitations et donc du capital engagé dans ces structures, la gestion des exploitations se fait majoritairement sous des formes sociétaires puisque le statut individuel ne représente qu'un tiers de ces dernières, lorsqu'il s'établit à 53 % pour l'ensemble des exploitations de la région.

Entre 2010 et 2020 la gestion sous statut individuel a perdu près de 16 points (elle est passée de 50 % à 34 % des exploitations concernées) au profit principalement des GAEC (+ 6 points) et d'autres formes comme les SCEA, SA, SARL ... (+ 8 points). En nombre, seules ces autres personnes morales ont gagné des effectifs entre 2010 et 2020.

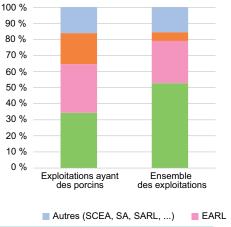
La part de cheptel porcin détenu des exploitants individuels était beaucoup plus importante en 2010 et représentait 16 %. Du fait de la baisse du nombre des exploitations individuelles, elle ne représente plus que 11 % en 2020. La part du cheptel détenu par les autres personnes morales (SCEA, SARL, ...) est passée, quant à elle, de 33 % en 2010 à 43 % en 2020.

Mais leur capital est majoritairement détenu par les personnes travaillant dans les exploitations...

Au sein des GAEC, l'intégralité du capital est par définition détenue par les associés. Pour les autres formes sociétaires des éleveurs de porcins, soit 136 exploitations, seulement 14 n'ont aucun capital détenu par des personnes travaillant dans les exploitations, dont 11 ont la totalité de leur capital détenu par une personne morale. Les trois quarts des élevages porcins ont plus de 75 % de leur capital détenu par des personnes travaillant sur les exploitations et près des deux tiers ont l'intégralité du capital détenu par les travailleurs.

Graphique 7

Répartition des exploitations selon leur statut en 2020 en région Centre-Val de Loire



Source : Agreste, recensement agricole 2020

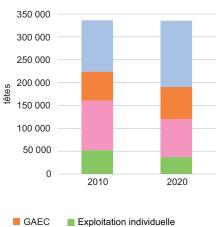
... et les surfaces restent sous leur contrôle

Sur les 21 % de SAU travaillées par les exploitants individuels, 63 % sont utilisées en fermage et 35 % en propriété. L'acquisition de terres par les individuels est donc en progression, la propriété des terres n'était que de 29 % en 2010.

Sur les 79 % de SAU utilisées par des formes sociétaires (68 % en 2010), la répartition des modes de faire-valoir a beaucoup évolué entre 2010 et 2020. En effet, le fermage auprès d'un tiers s'est réduit, passant de 60 à 45%, alors que la mise à disposition par des associés (propriétaires ou locataires) est passée de 36 à 44 % en 2020. Cela confirme qu'une partie de la baisse des exploitations individuelles est due au passage à des formes juridiques. Les exploitants qui sont passés d'un statut individuel à une forme sociétaire ont conservé les terres en propriété et les baux à leur nom, ce qui leur permet de conserver la maîtrise du foncier en cas de difficulté ou de cession de leur structure. De plus, le paiement de fermage aux associés leur assure un revenu régulier tout en diminuant les bénéfices de l'exploitation. Cependant, la part des surfaces en propriété des sociétés a tout de même progressé, passant de 3 % à 8 % (+ 986 ha).

Graphique 8

Évolution de la répartition du cheptel porcin par statut d'exploitation en Centre-Val de Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Moins de main d'œuvre

La production porcine est gourmande par nature en main d'œuvre. Les exploitations ayant des porcins nécessitent davantage d'ETP que les autres exploitations pour fonctionner: 2,88 ETP en moyenne contre 1,64 dans l'ensemble des exploitations de la région.

Les exploitations de porcins comptaient 1 766 personnes en 2010 et n'en comptent plus que 1 157 en 2020, soit une baisse de 34 %. En termes d'ETP, la diminution est presque identique : - 33 %. Les élevages de porcins passent ainsi de 1 260 à 847 ETP entre 2010 et 2020. Parmi les évolutions négatives, la main d'œuvre familiale est la plus touchée par la diminution en nombre de personnes, 44 %, pour une baisse de 38 % en ETP.

Par exploitation, le nombre d'ETP des chefs et coexploitants augmente de presque 8 % pour passer de 1,3 à 1,4 en accord avec l'augmentation de la taille des exploitations. Celui de la main d'œuvre familiale augmente de 11 % pour passer de 0,21 à 0,23 tandis que celui de la main d'œuvre non familiale permanente augmente de 46 % (1,14 ETP en 2020 contre 0,78 en 2010).

La main d'œuvre mobilisée au sein des élevages de porcins assume plus de travail en 2020 qu'en 2010. En effet, en moyenne, 1 ETP gérait 267 porcins en 2010, alors qu'en 2020, le même ETP s'occupe de 396 porcins. Dans les dix dernières années, on a donc eu à la fois une augmentation de la main d'œuvre moyenne au sein d'exploitations de plus en plus grandes, mais également un accroissement de la productivité de la main d'œuvre au sein de ces exploitations. Le nombre de porcins par ETP a crû de 48 %. Cette croissance est très variable selon les départements : elle est de respectivement 93 %, 82 % et 68 % dans le Loiret, l'Indre et le Cher alors qu'elle n'est que de 14 %, 45 % et 48 % dans l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir.

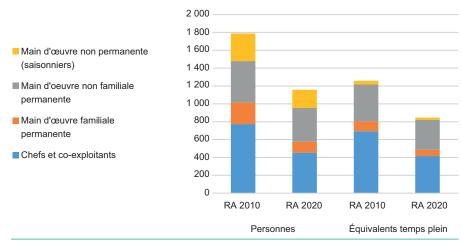
En 2020, la part des femmes parmi les chefs exploitants et coexploitants des exploitations ayant des porcins est de 21,4 % contre 22,4 % en 2010. La part des femmes dans les exploitations détenant des porcins en Centre-Val de Loire est inférieure de 3 points à celle constatée au niveau national (24 %).

Un niveau de formation supérieur à la moyenne régionale et métropolitaine

Sur les 453 exploitants détenant des porcins, 85 % détiennent un diplôme agricole tous niveaux confondus (89 % pour l'ensemble des exploitations de la région et 84 % pour l'ensemble des régions métropolitaines). Ils sont donc peu ou prou dans la moyenne nationale. Parmi les détenteurs de porcins, ils sont toutefois légèrement moins nombreux à avoir suivi une formation courte sur les 12 derniers mois: 22 % des éleveurs de porcins de la région se sont formés en 2020, contre 24 % en moyenne en France métropolitaine. Ce taux est toutefois légèrement supérieur à la moyenne des exploitations du Centre-Val de Loire, qui est de 21 %.

Graphique 9

Répartition et évolution de la main d'œuvre en Centre-Val de Loire dans les exploitations ayant des porcins



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Le taux de diplômés d'études supérieures agricoles progresse de 18 points par rapport à 2010 (26 % des chefs et coexploitants en 2020). Il est 6 points supérieur à l'ensemble des chefs d'exploitations de la région et 2 points supérieurs à celui constaté chez leurs homologues au niveau métropolitain. Chez les moins de 40 ans, ce taux atteint 43 % et même 45 % chez les femmes.

Tout âge confondu, les exploitants ont un meilleur niveau de formation agricole que les exploitantes (28 % contre 22 %) dans les fermes avec élevage de porcins. Les cheffes ont, elles, plus souvent une formation plus élevée hors du domaine agricole. Là où seulement 5 % des hommes sont diplômés d'études supérieures non agricoles, elles sont 18 % à l'être.

En 2020, 44 % des exploitations de Centre-Val de Loire détenant des porcins utilisent un outil de gestion (suivi des cultures, gestion des troupeaux...). C'est moins que la moyenne nationale dont cette part s'élève à 52%.

Des perspectives de renouvellement des générations ...

Avec une moyenne d'âge de 47,8 ans, les éleveurs de porcins de la région n'ont pas vieilli depuis 2010 (47,9 ans). L'âge médian de ces derniers a augmenté de 2 ans entre 2010 et 2020 passant de 49 à 51 désormais, soit 2 ans de plus que l'âge médian métropolitain.

La part des éleveurs de porcins de 40 ans ou moins est passée de 23 % en 2010 à 30 % en 2020 : signe encourageant de renouvellement des générations.

...qui permettent d'être optimiste sur le devenir de ces exploitations

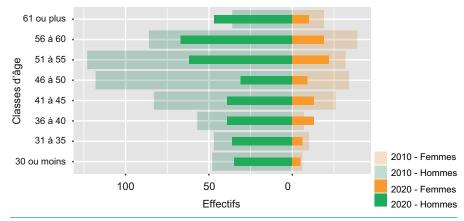
En Centre-Val de Loire, seulement 16 % des exploitants élevant des porcins sont âgés de plus de 60 ans, (24 % pour les éleveurs de porcins en France métropolitaine et 26 % pour les chefs d'exploitations en région toutes productions confondues).

Parmi ces exploitations ayant un chef d'exploitation de plus de 60 ans, 22 % n'envisagent pas de départ dans l'immédiat alors qu'ils sont 30 % dans ce cas dans l'ensemble des exploitations de la région.

Par ailleurs, les prévisions de reprise des exploitations sont 27 points au-dessus du niveau régional (57 %). De plus, seulement 16,3 % des éleveurs de porcins de plus de 60 ans du Centre-Val de Loire ne savent pas qui leur succédera quand ils partiront à la retraite quand ils sont 32,4 % pour l'ensemble des exploitations régionales.

Graphique 11

Âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire

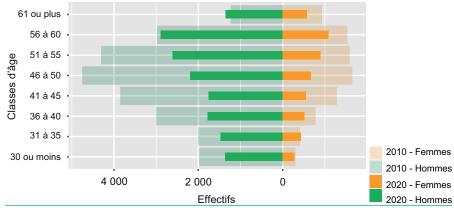


Champ: en-ayant porcins

Sources: Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 10

Âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en France métropolitaine

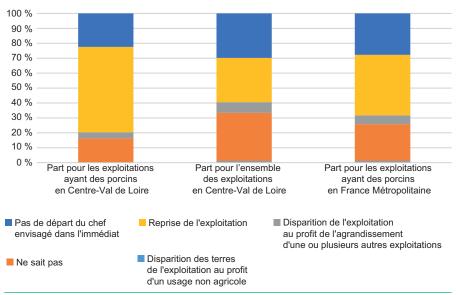


Champ: en-ayant porcins

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 12

Devenir des exploitations



Source: Agreste - Recensement agricole 2020

Un label rouge plébiscité et un engagement en bio un peu au-dessus de la moyenne

Le nombre d'exploitations en label rouge a été multiplié par plus de 2 en dix ans, passant de 21 à 49. Au total 19 % des exploitations régionales élevant des porcins sont engagées dans une démarche de qualité (22 % pour la France métropolitaine). La plupart sont orientées sur le label rouge (17 %). Les exploitations en label rouge sont surtout présentes dans l'Indre (23 exploitations) et dans le Loir-et-Cher (8 exploitations) et les augmentations les plus fortes concernent aussi ces 2 départements avec respectivement + 188 % et + 700 %, mais sur un nombre faible.

La part régionale des exploitations élevant des porcins, engagées en agriculture biologique, uniquement sur la base d'un atelier porcin, est de 14 % lorsqu'elle est de 12 % au plan national. Le cheptel régional moyen en agriculture biologique s'élève à 245 têtes soit plus d'une fois et demie la taille moyenne nationale (157). Cette taille moyenne place la région en 3e position derrière la Bretagne et les Pays de la Loire. Elle est assez fortement corrélée à la taille du cheptel en agriculture conventionnelle pour laquelle le Centre-Val de Loire occupe la 4e place avec 1 291 têtes derrière la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire.

Le Cher (24,4 %), l'Indre-et-Loire (16,7 %) et le Loiret (16,0 %) sont les 3 départements dans lesquels la part de bio est la plus élevée concernant les ateliers porcins.

Graphique 13

Commercialisation en circuit court dans les exploitations ayant des porcins



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Une vente en circuits courts qui progresse

Dans la région, 39% des exploitations ayant des porcins pratiquent la vente en circuit court (dont 70 % de vente à la ferme). Si la part des exploitations ayant des porcins et vendant en circuit court était identique à celle de la France métropolitaine il y a dix ans (25 %), en 2020 la région Centre-Val de Loire distance la France métropolitaine de 3 points.

Une diversification des activités bien présente

Les exploitations ayant des porcins diversifient leurs activités : 26 % font de la découpe de viande et/ou de la transformation plus élaborée, sous formes de pâtés, salaisons et conserves, ce qui situe la région légèrement au-dessus de la moyenne nationale (24 %). C'est dans l'Indre que l'on trouve le plus souvent ce type de transformation avec 24 exploitations concernées, soit un tiers des ateliers porcins.

La réalisation de travaux agricoles est l'activité de diversification qui vient en deuxième position avec 14 % des exploitations concernées. Plus fréquente dans les zones de grandes cultures, le Centre-Val de Loire se positionne en 1^{re} position ex aequo avec le Grand Est, suivis par l'Ile-de-France.

Sur le photovoltaïque, la région est plus avancée que la moyenne (7,8 % contre 5,7 % en métropole) et se situe en 2^e position au niveau national derrière les Pays de Loire (10,4 %).

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- le atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

PBS: La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « **micro** », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « **petites** » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « **moyennes** » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « **grandes** » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Etude supérieure : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Glossaire

EARL: entreprise agricole à responsabilité limitée

ETP: équivalent temps plein

GAEC: groupement agricole d'exploitation en commun

SA: société anonyme

SARL: société à responsabilité limitée

SAU: surface agricole utilisée

SCEA: société civile d'exploitation agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'information statistique et économique Cité administrative Coligny 131, rue du faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex 1

Courriel: srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Site: draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr Directrice de la publication : Virginie JORISSEN Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON Rédacteur : Christian DELACOU Composition : Florence FAURE

Dépôt légal : À parution ISSN : 2729-7209 © Agreste 2023